

**Procès-verbal du Comité d'aménagement
de la MRC de Bécancour**

Procès-verbal d'une séance du Comité d'aménagement de la MRC de Bécancour, tenue le 11 septembre 2013 à 19h00, à la salle municipale de Fortierville, sous la présidence de M. Jean-Louis Belisle, maire de Lemieux, à laquelle séance sont présentes les personnes suivantes :

M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
M. Guy St-Pierre, maire de Manseau
M. Mario Lyonnais, préfet et maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Guy Beaudet, maire de Sainte-Sophie-de-Lévrard
M. Jean-Guy Paré, maire de Saint-Pierre-les-Becquets
M. Claude Beaudoin, maire de Saint-Sylvère
et tous formant quorum

Assistent également à cette séance :

Mme Gaétane Désilets, mairesse de Bécancour
M. Karl Grondin, représentant de Bécancour
M. Fernand Croteau, représentant de Bécancour
M. Normand Gagnon, maire de Fortierville
M. Maurice Grimard, maire de Parisville
M. Simon Brunelle, maire de Sainte-Cécile-de-Lévrard
M. Daniel Paré, représentant de Sainte-Françoise
M. Louis Martel, maire de Sainte-Marie-de-Blandford
M. André Roy, directeur général du CLD et de la MRC de Bécancour
Mme Danielle Jacques, aménagiste-adjointe, MRC de Bécancour
Mme Julie Dumont, aménagiste, MRC de Bécancour et secrétaire du comité.

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue aux membres et constate qu'il y a quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION # 2013-09-16
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE M. Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. MOT DE BIENVENUE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
4. PÉRIODE DE QUESTION
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Mme Julie Dumont débute en présentant les 3 grandes étapes en lien avec le projet de règlement. Dans un premier temps, elle s'attarde à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en faisant référence à son cadre normatif et ses objectifs. Elle stipule que les normes prévues par la Politique sont intégrées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour. Elle explique que la Politique donne la possibilité, par le biais d'un plan de gestion, d'introduire des mesures particulières de protection ou de mise en valeur pour des secteurs particuliers.

Dans un deuxième temps, elle aborde la problématique liée au territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Le parc, implanté dans les années 60 a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant ce territoire.

Procès-verbal du Comité d'aménagement de la MRC de Bécancour

Elle précise également que la détermination de la zone inondable du fleuve par le MPPEFP, ainsi que la mise en œuvre des dispositions prévues au cadre normatif applicable à la zone inondable du parc ont engendré des impacts sur l'implantation et la consolidation des infrastructures en place. La portion nord du parc en est davantage affectée, alors qu'auparavant, la réglementation municipale au sein du parc autorisait l'implantation d'infrastructures en zones inondables.

Mme Julie Dumont explique en détail les particularités relatives au plan de gestion élaboré. Premièrement, elle énumère les objectifs du plan de gestion des plaines inondables du Parc industriel et portuaire de Bécancour et rappelle qu'il s'agit d'un outil de planification. Elle informe les membres que le plan comprend une description du milieu, une caractérisation complète des milieux naturels, une identification des milieux d'intérêts, une étude hydraulique, une description des projets envisagés et leurs impacts sur le milieu ainsi que les compensations prévues, elle énonce que le plan de gestion vient justifier les nouvelles mesures prévues en zones inondables pour le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour et rappelle que le plan est réalisé en deux phases de manière à répondre à un besoin de développement et de consolidation en bordure du fleuve. Les intervenants ayant collaboré au plan de gestion sont mentionnés.

Mme Julie Dumont précise les différentes étapes liées à cette procédure de modification de schéma et informe les membres que l'avis du ministère et l'entrée en vigueur devraient nous parvenir au courant du mois de décembre.

La nouvelle cartographie est présentée : le plan des affectations corrigé, le plan lié à l'agrandissement du plan des affectations et la nouvelle cartographie de la zone inondable spécifique au Parc industriel et portuaire de Bécancour. La zone de conservation prévue à l'intérieur du parc est clairement identifiée et les normes applicables expliquées. Mme Julie Dumont précise la méthode utilisée pour cartographier la zone inondable sur le territoire du parc.

Finalement, les nouvelles dispositions prévues pour le territoire du Parc industriel et portuaire sont expliquées en détail pour clore cette présentation.

4. PERIODE DE QUESTION

Aucun citoyen n'est présent à la consultation publique.

M. Maurice Grimard, maire de Parisville, s'informe sur la tenue de la consultation étant donné que le contenu présenté est redondant avec celui présenté lors de l'adoption du projet de règlement à la séance du 21 août dernier. Mme Julie Dumont lui précise qu'il s'agit de la procédure légale prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que tout projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation publique.

5. LEVÉE DE LA SEANCE

RÉSOLUTION # 2013-09-17 levée de la séance

SUR PROPOSITION DE M. Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé (19h40).

Jean-Louis Belisle, président

Julie Dumont, secrétaire